

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2025-3-1-9**

**Séance du** vendredi 25 avril 2025

### **PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR TROIS PROJETS DE PLANS LOCAUX D'URBANISME ET UN DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves  
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HELDERLE Emilie donne procuration à MARTIN Monique  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à ERBS André  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SCHULTZ Denis donne procuration à HOULNE Monique  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSES :**

FUCHS Bruno, MATT Nicolas, REYMANN Anne, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

**ABSENTS :**

ADRIAN Daniel, GRAEF-ECKERT Catherine, KLINKERT Brigitte

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 132-7 et L 153-16
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Centre Alsace le 7 avril 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Nord Alsace le 7 avril 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Ouest Alsace le 7 avril 2025,
- VU l'avis de la 1<sup>ère</sup> Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants le 10 avril 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Sud Alsace le 11 avril 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable aux projets de plan local d'urbanisme arrêtés des Communes de BISSERT, HILSENHEIM et SIERENTZ, ainsi que du projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU, dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace :

Cet avis favorable est toutefois assorti :

- Pour HILSENHEIM des recommandations d'inscrire au règlement de la zone UI un recul des constructions de 15 mètres par rapport à l'axe de la chaussée de la Route Départementale (RD) 210 hors agglomération et d'actualiser les données de trafic ;
- Pour SIERENTZ des recommandations :
  - D'inscrire au règlement un recul des constructions de 15 m par rapport à l'axe de la chaussée hors agglomération pour les RD 19 b, RD 19 bIII et RD 201 et de 35 m pour l'A35 ;

- De déplacer le projet de futur giratoire hors agglomération sur la RD 19 b, pour le secteur 1AUe dénommé ZAC Gruen, prévu par le document « 4.b. OAP sectorielles » en page 13. Une mutualisation des accès avec celui existant de l'entreprise Holcim situé plus à l'Est est souhaitée, ce qui permettrait aussi, en s'éloignant du passage sous l'ouvrage ferroviaire, d'améliorer les visibilitées.
- Pour la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU des demandes de :
  - Supprimer les emplacements réservés suivants qui ne correspondent pas à des projets de la Collectivité européenne d'Alsace : BIL03, BRU01, BRU02, BRU19, BRU21, DON04, NDM01, NDS02 et OBE08 ;
  - Supprimer l'emplacement réservé BRU23 qui a été réalisé ;
  - Modifier l'emplacement réservé HAG B01 pour le renommer RD263 ;
  - Modifier l'emplacement réservé HAG B06 pour que la Collectivité européenne d'Alsace en soit bénéficiaire ;
  - Modifier l'alinéa 3 de l'article A2 – UE (p. 88) « Les hébergements et les logements à condition qu'ils soient liés aux constructions autorisées dans le secteur de zone ou qu'ils soient d'intérêt général (ex : maison séniors), afin d'autoriser le projet d'accueil de jeunes majeurs dans les anciens logements du collège qui est porté par la Collectivité européenne d'Alsace. »
  - Privilégier les accès par voies communales, ainsi que la mutualisation de ces derniers, pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comportant plusieurs accès ;
  - Mentionner les portions de routes concernées par le classement des routes à grande circulation (décret n° 2023-174 du 8 mars 2023) : sont concernées les D29, D263, D421, D1062 et D1063 ;
  - Renommer ainsi la ligne ferroviaire « SARREBRÜCKEN-HAGUENAU-RASTATT-KARLSRUHE » ;
  - Mentionner le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

André ERBS, Etienne WOLF et Isabelle DOLLINGER, Vice-Présidents au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau